



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Eliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie
française

Membre de la commission de la santé, de la
solidarité, du travail et de l'emploi

N° 152/2018/GTH/CAB/ET/et
Papeetē, le 11 décembre 2018.

à

M. Gaston TONG SANG

Président de l'assemblée de Polynésie française

Objet : Question orale au gouvernement.

P.J. : 1 question orale.

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement intérieur de l'assemblée, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une question orale adressée au gouvernement.

Je vous saurai gré de bien vouloir en faire notification à la ministre de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

M^{me} Eliane TEVAHITUA

QUESTION ORALE

Au gouvernement de Polynésie



8^e Séance budgétaire du jeudi 13 décembre 2018

Question orale du Groupe TAVINI HUIRAATIRA à Mme Isabelle SACHET, Ministre de la famille et des solidarités, en charge de l'égalité des chances

Objet : Plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille – Bilan d'étape.

Réf. :

-Délibération n° 2016-99 APF du 27 octobre 2016 portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille, parue au J.O.P.F. du 4 novembre 2016.

-Rapport 108-2016 du 18 août 2016 de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi

Madame la ministre, ia ora na

Dans sa séance du 27 octobre 2016, notre assemblée adoptait une délibération portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre de la politique de la famille dont vous aviez été rapporteure avec Madame Armelle MERCERON et moi-même.

Ce document de synthèse déclinait suivant sept objectifs stratégiques les 130 actions à mettre en œuvre pour remettre la famille au cœur de notre projet de société ; familles qui faut-il le rappeler sont chahutées, pour ne pas dire délitées par la modernité, la crise économique, sociale et la déliquescence morale que traverse notre société.

Les derniers chiffres publiés par l'Institut de la statistique sont à ce propos édifiants. Ainsi, les résultats du recensement de la population sont sans appel. Plus de la moitié de la population est contrainte de cohabiter dans une famille nombreuse ou dans un ménage comprenant lui-même plusieurs noyaux familiaux en raison des effets délétères de la crise économique et de l'impossibilité dans laquelle se trouve de nombreux Polynésiens à accéder à un logement à des prix décents. La famille est devenue le dernier refuge des solidarités, mais ce rempart contre la précarité grandissante tiendra encore combien de temps ?

Cette forteresse est en train de vaciller, le rempart des solidarités familiales est en train de se lézarder. Il suffit pour s'en convaincre, Madame la ministre, de vous rendre aux abords de la piscine municipale. Vous y serez le témoin oculaire de la misère crasse, des bidonvilles, de la survie quotidienne. Avez-vous pris le temps d'aller à leur rencontre car au-delà des statistiques annoncées par l'ISPF, il y a des trajectoires individuelles, des parcours singuliers ?

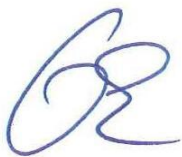
Le plan d'orientation stratégique avait vocation à servir de feuille de route à la mise en œuvre d'une véritable politique publique de la famille. D'ailleurs Madame la ministre, l'article 3 de la délibération n° 2016-99 APF du 27 octobre 2016 exigeait du Président de la Polynésie la transmission d'un point d'étape sur la mise en œuvre dudit plan stratégique tous les deux ans. Deux ans se sont écoulés depuis le 27 octobre 2016, nous sommes le 13 décembre 2018 et nul rapport d'étape n'a été transmis à notre honorable assemblée.

Le même plan d'actions préconisait également l'organisation d'une conférence de la famille tous les deux ans et la présentation de ces travaux par délibération à l'assemblée de Polynésie (Objectif stratégique 1 Action 1). Deux années se sont écoulées, depuis le 4 novembre 2016, date de publication au Journal Officiel sans qu'aucune conférence de la famille n'ait été organisée ni aucune délibération n'ait fait l'objet d'une transmission officielle à notre assemblée.

Le plan d'orientation stratégique proposait de réorganiser les heures d'ouverture des services du pays en allongeant l'amplitude horaire de 7 heures à 17 heures au lieu des horaires habituelles de 7 h 30 à 15 h 30 pour favoriser le bien-être des familles (Objectif stratégique 1 Action 3). Madame la ministre savez-vous que la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité qui remplace la direction des affaires sociales, placée sous votre autorité continue d'afficher les mêmes horaires de 7 h 30 à 15 h 30. Quand comptez-vous appliquer ces préconisations aux services placés sous votre tutelle ?

Madame la ministre, y-a-t-il un pilote au ministère des solidarités et de la famille ? Quand comptez-vous présenter à notre honorable assemblée une véritable programmation pluriannuelle prévue à l'article 2 de la délibération précitée, se traduisant par un plan d'actions détaillant les moyens humains et financiers à la hauteur de la détresse des familles polynésiennes ?

Je vous remercie.



Eliane TEVAHITUA